



RANDO QUADS ET SSV

« POUR MICHEL » COUTURES,

DIMANCHE 29 JUIN 2025

AU PROFIT DE L'AFM TELETHON

L'Association RPMC (Rando Pour Michel Coutures) organise sa traditionnelle randonnée quad et SSV, au profit de l'AFM Téléthon. Cette balade de 80km environ, se déroulera sur un parcours riche et varié, au milieu de nos terroirs viticoles, de nos bois, dans un paysage ligérien (parcours accessible à tous, Quads homologués 4X2, 4x4, en duo et SSV compris).

Inscription complète à retourner par courrier avant le 20 juin 2025 à :

RPMC Sylvain LEBLANC

15 place du Patis de l'Homis, Saint Jean des Mauvrets

49320 LES GARENNES SUR LOIRE

Tel : 06 80 48 23 76 RPMC49@free.fr

- Accueil à partir de 7h30 à la Société de Boule de Fort « La Concorde »,
- 2 rue du Mail, 49320 COUTURES
- Pointage administratifs (documents originaux impératifs) : Permis de conduire, carte grise, assurances
- Vérifications techniques
- Départ à 8H, groupe de 15 maxi, roulage « en tiroirs » avec ouvreurs
- Pause restauration pendant la randonnée
- Apéritif et repas chaud proposé à la Société « La Concorde », à 12H00

Nom, Prénom

Adresse.....

Code Postal :Ville

Tél:Mail :

Marque :Type :

Immatriculation : Compagnie d'assurance : N° carte verte :

Permis de conduire :

⇒ La randonnée pilote + repas du midi : 39€

⇒ La randonnée passager + repas du midi : 21€

⇒ repas supplémentaire du midi : 17€

Soit un règlement total par chèque à l'ordre de RPMC de = € (l'intégralité des bénéfices sera reversé à l'AFM Téléthon).

Attention, le nombre de places étant limité, ne tardez pas à vous inscrire !

REGLEMENT

Cette randonnée n'est pas une manifestation sportive, c'est une balade réservée aux quads et aux SSV homologués de toutes marques.

Chaque participant certifie posséder le permis de conduire validé, être assuré conformément à la législation pour circuler sur la voie publique, avoir acquitté son assurance. Chaque participant s'engage à respecter le code de la route, les propriétés privées, les cultures, et l'environnement, à effectuer la randonnée sous son entière responsabilité tant pour les dommages causés aux tiers ou qu'à soi-même. Tout manquement aux obligations ci-dessus sont de l'**ENTIERE ET UNIQUE RESPONSABILITE DU PARTICIPANT** ; ce que reconnaît le participant qui l'accepte expressément. Chaque participant désigné s'engage à n'utiliser que le véhicule mentionné ci-dessus. Le participant accepte sans réserve ce règlement et renonce à tout recours à l'encontre de l'association RPMC.

L'association RPMC se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respecterait pas le règlement y compris durant la randonnée. Cette randonnée se déroulera sous l'accord de la préfecture. En cas d'annulation indépendante de notre volonté, un remboursement partiel ou total pourra être effectué. Le port du casque et des équipements de sécurité sont obligatoires.

Bulletin à retourner par courrier, daté, signé et accompagné du règlement, et ne pas oublier de porter la mention manuscrite « Je l'ai approuvé sans réserve ».

BONNE BALADE ET SOYEZ PRUDENT !

Fait à : Le :

**INSCRIPTION EN LIGNE
RECOMMANDÉE !**



**ET TOUJOURS UN PETIT
CADEAU D'ACCUEIL!**